

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020

---

#### Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal des séances du 24/04/2020, 04/05/2020 et du 15/06/2020
3. Capacités d'accueil Licence mentions droit et AES
4. Eléments attendus et critères Parcoursup
5. Divers

#### Etaient présents :

##### Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
M. Bruno TRESCHER, Maître de conférences, vice doyen filière AES  
Mme Arlette LIGEY, Responsable administrative adjointe  
M. Benjamin CARACO, service des bibliothèques

##### Membres élus :

###### Collège A

Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. Etienne MULLER, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Mme Ariane PERIN-DUREAU

###### Collège B

M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, Mme Sabrina MRAOUAHI, Mme Christel SIMLER, Mme Magalie NORD-WAGNER (en distanciel)

###### Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

##### Personnalités extérieures :

M. Laurent RITTER, représenté par Maître Alexandre BRUMPTÉC, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

M. Thierry GHERA, représenté par Mme Muriel RIZZA, Tribunal de Grande Instance de Strasbourg (en distanciel)

M. Xavier FAESSEL, Président du tribunal administratif de Strasbourg

**Etaient excusés :**

Membres de droit et invités :

M. Daniel AEBY, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole,  
Mme Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Aude BOUVERESSE, M. François DUQUESNE, M. Christophe GODLEWSKI, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège B

Mme Catherine BIERENT, M. Arnaud DURANTHON, M. Salim ZEIBAK

**Etaient absents :**

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche  
Mme Bénédicte GIRARD, vice-doyen Licence Droit

Membres élus :

Collège B

M. Pierre SCHAEFFER, professeur agrégé

Personnalités Extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, conseil régional d'Alsace

Mme Christina KRUGER, ordre des avocats

Mme Véronique BOURREL, chambre départementale des huissiers du Bas Rhin

Collège des étudiants :

AED / Club AES :

Dorine GERMAIN, Stéphane ROESZ, Lina BELHAJ SAIF, Anthony CARDINAUX, Adam PARTOUCHE, Leïla OUANANE, Séraphine SCHMERBER, Moïse MARTIN

MédiaDroit :

Mme Louise JUNG, Olivier TRARBACH, Pierre MAHLER, Victor BLANLOEIL, Elia MOUNTASIR, Raphaël LAURAIN, Philippe KOCHER, Noémie MORGEN, Sonia HOUAMDI

UNI :

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	19

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h00. Elle annonce que les votes se feront par voie électronique. Un limesurvey sera ouvert à l'issue de la séance.

### 1. Informations du doyen

- Mouvement de personnels

Accueil de nouveaux personnels enseignants :

Promotion de Madame Mélanie SCHMITT, nommée professeur des universités, droit privé

Monsieur Edoardo STOPPIONI, professeur des universités, lauréat du concours d'agrégation de droit public

Monsieur Louis de FOURNOUX LA CHAZE, nommé maître de conférences en droit public

Monsieur Nicolas ERESEO, nommé maître de conférences en droit privé

Madame Laurence FRANK, nommé maître de conférences en sciences de gestion

Monsieur Alexandre HERMET, nommé maître de conférences en droit public

Monsieur Hugues MICHELIN BRACHET, nommé maître de conférences en droit privé

Relativement à l'équipe décanale, en raison de l'arrêt maladie de Madame BIERENT, Monsieur Bruno TRESCHER est à compter du 1<sup>er</sup> septembre vice-doyen en charge de la filière AES et Monsieur Alexandre DI GIACOMO est à cette même date chargé de mission auprès de la filière AES.

Au sujet de la rentrée, Mme le Doyen rappelle la motion votée par la Conférence des doyens promouvant l'enseignement en présentiel le 5 juin dernier ainsi que la motion de la CFVU, du 30 juin, rappelant ce même principe.

Lors de l'assemblée de faculté du 7 juillet dernier, l'assemblée s'est prononcée sur le principe du présentiel avec subdivision des amphithéâtres de licence. Eu égard aux effectifs et à la circulaire du 6 août, ce principe est ajusté de la manière suivante :

Pour la Licence droit pour les trois années ainsi que pour la 1<sup>ère</sup> année de licence AES : subdivision des amphithéâtres ;

Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de licence AES ainsi que pour les M1 : accueil en présentiel de l'ensemble de la cohorte.

La situation est bien entendu évolutive. Elle est susceptible de changer en fonction des consignes sanitaires.

Sur les modalités de la subdivision, une partie des effectifs sera à distance par un lien en streaming. Madame le Doyen rappelle aux membres du conseil de faculté l'installation dans les amphithéâtres d'un système de streaming réalisée durant la période estivale, grâce aux diligences de Madame Arlette Ligey, à laquelle elle adresse ses remerciements.

Concernant ces modalités, une information a été donnée aux étudiants (disponible sur le site), sur la manière de se connecter à l'amphithéâtre.

Dans ce contexte, les modalités pratiques prévues sont les suivantes :

- Pour les cohortes de la licence Droit et de la 1<sup>ère</sup> année AES : subdivision des amphithéâtres en 2 lanières avec alternance présentiel/distanciel chaque semaine (semaine A/semaine B). Afin de préserver la liberté pédagogique, les enseignants pourront choisir soit de ne faire cours qu'en présentiel chaque semaine (prononcer deux fois le cours) en abondant Moodle de documents complémentaires et/ou références bibliographiques soit d'hybrider leur enseignement en présentiel avec du distanciel en utilisant les moyens techniques qui seront mis à leur disposition (streaming / enregistrement/BBB).

Monsieur le Président du tribunal administratif de Strasbourg insiste dans ce contexte particulier sur la détermination et le courage déployé par Madame le Doyen ainsi que sur le sens du service public dont elle témoigne.

Madame le Doyen souligne que cette action est le fruit de l'engagement de l'équipe décanale, de celle des enseignants et enseignants-chercheurs, ainsi que des personnels BIATSS. Elle souhaite également saluer la discipline dont font preuve les étudiants quant au port du masque.

Madame SIMLER, maître de conférences souhaite connaître les effectifs étudiants pour cette rentrée.

Madame le Doyen indique qu'en première année il y a moins d'étudiants redoublants au vu du taux de réussite de l'année passée. Néanmoins, par voie de conséquence, le nombre d'étudiants inscrits en L2 et en L3 a sensiblement augmenté.

## **2. Adoption du procès-verbal des séances du 24 avril, du 4 mai et du 15 juin 2020**

- Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

## **3. Capacité d'accueil filières Droit et AES**

Madame le Doyen informe les membres du conseil de faculté que les éléments relatifs aux capacités d'accueil transmis à la CFVU seront soumis cette année le 6 octobre prochain. Il convenait donc de soumettre ces données au vote du conseil de faculté lors de cette séance. Madame le Doyen indique qu'il s'agit de proposer les mêmes chiffres que les années précédentes, à savoir :

- 300 pour AES
- 780 pour DROIT
- 40 pour DROITS EUROPEENS
- 10 pour le DOUBLE DIPLOME FRANCO ESPAGNOL
- 5 POUR LE DOUBLE DIPLOME FRANCO ITALIEN
- 15 pour le DOUBLE DIPLOME MAITRISE EN DROIT FRANÇAIS ET ANGLAIS
- 15 pour le programme intégré d'études juridiques franco-allemand (université de la Sarre)

En ce qui concerne la licence pour la santé parcours droit, en accord avec la responsable du parcours, Madame Céline PAUTHIER, il est proposé de retenir le nombre de 75 places compte-tenu des éventuels redoublements. Les moyens alloués par le Ministère étant prévus pour une capacité d'accueil de 100 étudiants.

Madame SIMLER demande s'il sera possible de faire varier cette capacité s'il y a moins de redoublants. Madame le Doyen répond que le rectorat pourrait en effet revenir vers la faculté de droit pour procéder à des ajustements.

- Les membres du conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des capacités d'accueil 2020/2021.

#### **4. Eléments attendus et critères Parcoursup**

Madame le Doyen rappelle que le classement des dossiers s'appuie sur des critères permettant de maintenir une certaine continuité. Avec la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, nous devons retenir des éléments autres que ceux des séries.

Madame Delphine PORCHERON, chargée de mission en charge de la licence Droit, indique que les critères retenus en droit tiennent compte de la réforme du baccalauréat :

- Les voies générales et STMG seront valorisées eu égard aux attendus nationaux,
- Les notes en français aux épreuves anticipées du baccalauréat,
- La moyenne générale des notes de première et de terminale,
- Les éléments d'appréciation dans la fiche « avenir »,
- Et l'appréciation globale du dossier.

Monsieur Bruno TRESCHER, vice doyen pour la filière AES, énonce les mêmes remarques que pour la mention « droit » sauf pour les mathématiques qui auparavant étaient un prérequis. Comme les élèves de première n'ont plus systématiquement des mathématiques, la formulation retenue est la suivante :  
Disposer de solides connaissances en mathématiques.

Madame le Doyen précise que les mathématiques ne font plus parties du socle commun dans la réforme du baccalauréat. Désormais les mathématiques en 1<sup>ère</sup> et en Terminale figurent au rang des spécialités ou des options comme « mathématiques expertes ». En raison de la singularité de l'offre de formation proposée par la faculté en AES caractérisée par l'importance des « chiffres », il convient que figure cette information de sorte que les élèves puissent, dès l'abord, prendre conscience de l'importance des mathématiques dans ce cursus.

- Les membres du conseil de faculté se prononcent en faveur des éléments attendus et des critères Parcoursup, moins une abstention.

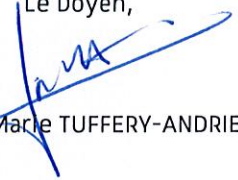
#### **5. Divers**

Sollicité par Madame le Doyen, Monsieur le Président du tribunal administratif annonce la tenue d'un colloque le 12 mars 2021 intitulé « L'action publique au défi de la transparence ». La manifestation

scientifique se déroulera à l'ENA. Elle associera la faculté de droit ainsi que l'Institut de Recherche Carré de Malberg, Sciences Po Strasbourg ainsi que le Conseil d'Etat. Madame le Doyen exprime sa gratitude à Monsieur le Président Faessel. La faculté est honorée de se voir associée à ce colloque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Le Doyen,



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU